

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Dénomination du FIA: BELLINI DYNAMIQUE Codes ISIN: part A: FR0007036538 Société de gestion: A PLUS FINANCE FIA soumis au droit français

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Bellini Dynamique est un fonds d'investissement à vocation générale, investissant de 40% à 100% dans des OPCVM ou FIA « actions » et de 0% à 60% en OPCVM ou FIA « monétaires » ou « obligations ».

Objectif de gestion :

L'objectif du fonds est de réaliser une performance annuelle supérieure à 5%, en participant à la hausse des marchés actions et taux grâce à une diversification importante et en ayant la possibilité d'être exposé à 60% dans des OPCVM ou FIA de taux en cas de baisse des marchés.

L'indicateur de référence est l'indice mondial Morgan Stanley des actions internationales MSCI AC World NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et converti en euros : Morgan Stanley Capital Investment All Countries World NR (USD). Le MSCI AC WORLD NR (USD) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et émergents (code Bloomberg NDUEACWF).

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indicateur.

Politique d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion, le FIA est essentiellement exposé sur les marchés internationaux et sur toutes les classes d'actifs : instruments monétaires, marchés obligataires et marchés actions via des OPCVM ou des FIA.

L'actif du fonds est composé à de 40% à 100% d'OPCVM ou FIA « actions » i.e. « actions des pays de l'Union Européenne » et « actions internationales » y compris des pays émergents, sans aucune contrainte sectorielle ou géographique et sans benchmark. Toutefois, le Fonds s'interdit d'investir directement ou indirectement dans la liste noire des pays du Groupe d'Action financière (GAFI). En cas de baisse ou d'anticipation de baisse de ces marchés, le fonds peut être exposé en OPCVM ou FIA « obligations » et « monétaires » (de 0% à 60%).

Les OPCVM ou FIA qui constituent le portefeuille sont sélectionnés par la société de gestion dans le cadre de sa stratégie de diversification des risques, et d'après des études financières émanant des gérants.

Le gérant n'intervient pas sur les marchés dérivés ; le risque de change n'est pas couvert, le cas échéant.

Les revenus nets de ce FIA sont intégralement capitalisés.

Fréquence des rachats :

Les demandes de rachat sont reçues à tout moment chez le dépositaire ; elles sont centralisées par le dépositaire chaque jour de bourse ouvré (j) avant 11h15, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (j) et réglées à j+3. Il n'y a pas de commission de rachat.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

« Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans qui suivent leur souscription. »

II. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT								
A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.				A risque plus	élevé, rendement po	otentiellement plu	s élevé.	
1	2	3	4	5	6	7		

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA présente un risque lié à la volatilité des marchés actions et à son exposition aux risques de taux et de change ce qui explique son classement dans la classe 6 apparaissant ainsi comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de risque dans l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. La classe 6 de risque ne permet pas de garantir votre capital initialement investi.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.
- Risque de liquidité : en cas de baisse des volumes d'échanges sur les marchés réglementés et/ou des marchés non réglementés, toute opération d'achat ou vente peut entraîner d'importantes variations dudit marché.
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre FIA.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus et peuvent avoir un impact significatif, en cas de survenance, sur la valeur liquidative du FIA.



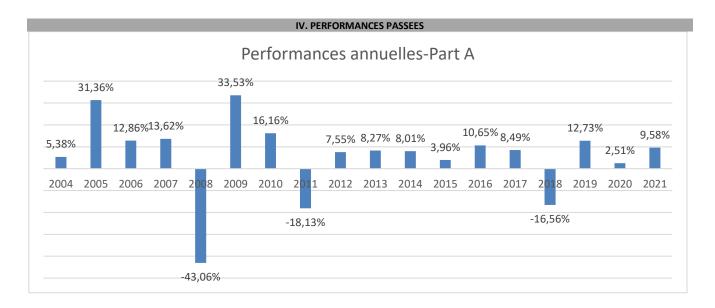
III. FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés par le fonds avant ou après l'investissement				
Frais d'entrée	Parts A: 3% maximum			
Frais de sortie	Néant			
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.				
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.				
Frais prélevés par le fonds sur une année				
Frais courants	Part A : 2.40% TTC*			
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances				
Commission de performance	Parts A et I: 11,96% TTC au-delà de 5% de surperformance soit 0,97% TTC* en			
	2021			

^{*}Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais annualisés facturés au FIA en 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 8 de la section frais du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet <u>www.amf-france.org</u> et également sur simple demande auprès de la société de gestion.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances est présenté pour la part A.

Les performances sont calculées en Euro, charges incluses.

Le FIA a été créé le 05 octobre 1999, agréé par l'AMF le 28 septembre 1999.

V. INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

A PLUS FINANCE, 8, Rue Bellini, 75116 Paris

e-mail: contact@aplusfinance.com

Le prospectus est disponible sur <u>www.amf-france.org</u>.

Sur option du porteur, ces documents peuvent lui être adressés sous forme électronique.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative des parts A est calculée chaque jour de bourse ouvré sur la base des derniers cours connus ; si le jour de valorisation est un jour férié légal en France, elle sera calculée le jour de bourse ouvré précédent. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Fiscalité: Les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation selon votre régime fiscal. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseil ou de son distributeur à ce sujet.

La responsabilité d'A PLUS FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

A Plus Finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/08/2022.